

# SCANI

Société Coopérative d'Intérêt Collectif par Action Simplifiée à capital variable

RCS Sens 818 442 535

Groupe Géographique, 89300 Joigny

## **Procès verbal d'absence de prise de décision de l'assemblée générale permanente**

Suite à la publication du bilan moral et du bilan financier de l'année 2020, l'assemblée générale a procédé à un débat, conformément aux statuts, du 12 décembre 2021 au 20 janvier 2022. A l'issue de cette période, l'assemblée générale permanente a été invitée à voter les différentes résolutions proposées à l'issue des débats pendant une période de vote s'étalant du 25 janvier au 6 février 2022.

Celle-ci n'ayant pas réuni le quorum nécessaire (15,92 % de participation), un second vote a été lancé du 9 au 18 février 2021. A la date de clôture du vote, la coopérative comptait 869 membres. La participation s'établit à 206 votants, soit un taux de participation de 23,71 %, notablement plus élevé que celui du premier vote.

Tel que suggéré lors de diverses discussions avec des membres, les actifs de SCANI ont, par ailleurs, procédé à un calcul pondéré du quorum selon les mêmes poids que ceux statutairement attribués aux collèges de l'assemblée générale. Ce second vote obtient un quorum pondéré de 50,25 %.

Le tableau des résultats du vote est annexé au présent procès verbal qui a été établi le 23 février 2022 et signé par les membres des deux conseils qui le souhaitent.

<b>Question</b>	<b>Réponse Vote 1</b> Particip 15,92%	<b>Réponse Vote 2</b> Particip 23,71 %
<b>L'assemblée générale approuve le bilan moral 2020</b>	OUI 97,5% ABSTENTION 2,5%	<b>OUI : 95.37 %</b> ABSTENTION : 4.63 %
<b>L'assemblée générale approuve le bilan financier 2020 et donne quitus au conseil d'administration et au conseil de surveillance pour leur gestion</b>	OUI 94,13% ABSTENTION 5,87%	<b>OUI : 92.66 %</b> NON : 0.80 % ABSTENTION : 6.54 %
<b>L'assemblée générale décide d'affecter l'ensemble du résultat 2020 comme suit :</b> ◦ Complément de la réserve légale de 426 € pour la porter à 20 % du capital (6 758 €) ◦ Le solde (7862 €) aux réserves impartageables, les portant à 88702 €	OUI 95.59% ABSTENTION 4.41%	<b>OUI : 95.88 %</b> ABSTENTION : 4.12 %
<b>L'assemblée générale certifie avoir pris connaissance et approuver l'absence de conventions visées à l'article L225-38 du code du commerce et avoir pris connaissance et approuver les rémunérations et remboursements de frais qui ont été détaillés et chiffrés dans le bilan moral, section 3</b>	OUI 93,98% NON 0% ABSTENTION 6,02%	<b>OUI : 92.76 %</b> ABSTENTION : 7.24 %
<b>L'assemblée générale approuve le lancement des réflexions, travaux et débats pouvant mener ultérieurement à la révision du quorum de 50 %</b>	OUI 93,54% NON 1,47% ABSTENTION 4,99%	<b>OUI : 94.06 %</b> NON : 1.71 % ABSTENTION : 4.23 %
<b>L'assemblée générale approuve le fait que SCANI s'organise pour répondre à des besoins spécifiques non couverts par les offres actuelles tant que cette organisation ne remet pas en cause l'attention aujourd'hui portée aux membres de la coopérative</b>	OUI 93,69 % NON 1,17% ABSTENTION 5,14%	<b>OUI : 94.87 %</b> NON : 1.01 % ABSTENTION : 4.12 %
<b>L'assemblée générale approuve le renouvellement jusqu'en 2024 du mandat de Pascale Doz</b>	OUI 89,94% NON 2,37% ABSTENTION 7,69%	<b>OUI : 89.84 %</b> NON : 3.12 % ABSTENTION : 7.04 %
<b>L'assemblée générale approuve le renouvellement jusqu'en 2024 du mandat de Bruno Spiquel</b>	OUI 95,59% ABSTENTION 4,41%	<b>OUI : 95.57 %</b> ABSTENTION : 4.43 %
<b>L'assemblée générale approuve le renouvellement jusqu'en 2024 du mandat de Marc Zugetta</b>	OUI 95,71% ABSTENTION 4,29%	<b>OUI : 93.86 %</b> ABSTENTION : 6.14 %
<b>L'assemblée générale approuve le renouvellement</b>	OUI 89,42%	<b>OUI : 90.74 %</b>

<b>jusqu'en 2024 du mandat d'Alain Arnault</b>	NON 1,19% ABSTENTION 9,39%	NON : 1.61 % ABSTENTION : 7.65 %
<b>L'assemblée générale donne mandat au cabinet Montiel-Laborde pour effectuer la révision coopérative de SCANI dans les conditions qui nous ont été exposées</b>	OUI 90,83% NON 1,18% ABSTENTION 7,99%	<b>OUI : 93.06 %</b> NON : 1.31 % ABSTENTION : 5.63 %
<b>Dans le cas ou une absence de candidature à la présidence serait constatée, l'assemblée générale autorise expressément Alfred Urban à effectuer un second mandat</b>	OUI 91,92% NON 1,17% ABSTENTION 6,90%	<b>OUI : 91.65 %</b> NON : 1.01 % ABSTENTION : 7.34 %
<b>L'assemblée générale donne pouvoir au porteur du présent procès verbal pour les démarches administratives</b>	OUI 97,50% ABSTENTION 2,50%	<b>OUI : 96.18 %</b> NON : 0.20 % ABSTENTION : 3.62 %